

Annexe 1

DEPARTEMENT LANSAD

Procédures d'inscription des étudiants, et modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) 2024-2025

Préambule

Le département LANSAD de l'UFR EILA est centre de traitement des notes des enseignements de langues dont il a la charge.

Il est le seul à pouvoir intervenir sur le résultat chiffré obtenu par un étudiant.

Un jury peut revoir la note attribuée à un étudiant relevant de l'enseignement des langues, après accord de l'enseignant représentant du département LANSAD en charge de cet enseignement.

Toute contestation afférente à cette procédure devra faire l'objet d'un courrier adressé à la direction de l'UFR EILA sous couvert de la direction du département LANSAD.

A) Procédures d'inscription des étudiants, aux enseignements et aux examens

Pour les langues qui font l'objet d'un test de niveau, après passage d'un test de niveau en ligne via la plateforme Moodle ou, pour certaines langues, lors d'une séance spécifique avant le début des cours, les étudiants devront s'inscrire dans un groupe de TD en contrôle continu. Toutefois, en cas d'inadéquation constatée entre le niveau évalué par le test et le niveau réel des étudiants, les enseignants se réservent le droit de changer de niveau les étudiants concernés.

Pour les langues pour lesquelles il n'existe pas encore de test de niveau, les étudiants s'inscriront automatiquement dans le niveau qu'ils pensent leur correspondre. Toutefois, en cas d'inadéquation constatée entre le niveau évalué par le test et le niveau réel des étudiants, les enseignants se réservent le droit de changer de niveau les étudiants concernés.

L'inscription en tant que dispensé de contrôle continu (DCC) est possible au regard des conditions définies par l'université relatives aux MCC générales, approuvées par le CEVU (*cf. C2*). Tout étudiant n'ayant pas procédé à son inscription à l'UE de langue auprès du LANSAD dans les délais fixés par le département LANSAD sera automatiquement considéré ABI (absence injustifiée) et inscrit au rattrapage (examen de la seconde chance).

L'inscription à l'examen terminal (DCC) de session 1 (à partir du niveau 2) ou session 2, examen de la seconde chance (tous niveaux) s'effectue obligatoirement auprès de la scolarité LANSAD pour le MENU 1, ou, le cas échéant, auprès des coordonnateurs pour l'anglais de spécialité (MENU 2).

L'ensemble des informations concernant les dates limites pour procéder aux tests de niveau et aux inscriptions en TD ou DCC est indiqué sur la page LANSAD du site de l'UFR EILA, ainsi que par voie d'affichage, transmise à chaque UFR ou composante, au moins trois semaines avant le début des enseignements. **Les composantes veilleront à ce que ces informations soient transmises par voie d'affichage et par voie électronique à tous leurs étudiants.**

B) Régime d'obtention des crédits d'un semestre

Chaque module semestriel standard est valorisé à hauteur de 3 ECTS. Il représente 22 h d'enseignement TD (avec un minimum de 20h), sur 11 semaines définies par le calendrier du département LANSAD.

Il est possible de procéder à la validation des acquis de l'expérience, au regard des conditions définies par l'université relatives aux MCC générales, approuvées par le CEVU. Cette validation doit faire l'objet d'une demande écrite, laissée à l'appréciation de la direction du Département LANSAD, par délégation de la direction de l'UFR EILA. Elle ne pourra faire l'objet que d'une seule et unique demande exprimée sur le temps de la scolarité à Université Paris Cité, compte tenu des éléments du dossier, sous la forme d'une dispense totale de l'enseignement et de son évaluation.

C) MCC spécifiques

Les modalités spécifiques de contrôle des connaissances des étudiants relevant du département LANSAD sont approuvées chaque année par le Conseil de l'UFR EILA avant le début des cours.

1) Assiduité

L'assiduité et la participation aux activités proposées en TD, sont obligatoires.

Toute absence doit être justifiée auprès de l'enseignant pour être banalisée. Au-delà de trois absences non justifiées, l'étudiant sera automatiquement considéré défaillant et inscrit au rattrapage (examen de la seconde chance).

Par ailleurs, tout étudiant n'ayant pas procédé à son inscription dans les délais fixés par le département LANSAD ou n'ayant pas assisté aux trois premières séances de cours sera automatiquement considéré ABI (absence injustifiée) et inscrit au rattrapage (examen de la seconde chance).

2) Contrôle continu

Modalités

Sauf dispositions particulières dans le cas de cours à thème ou d'anglais de spécialité, le résultat final des étudiants inscrits en contrôle continu comprendra au moins trois notes. Par ailleurs, pour répondre aux exigences du Cadre Européen de Compétence en Langues, il sera possible d'inclure plusieurs notes dans les évaluations orales et écrites.

Chaque enseignant indiquera le détail des travaux et épreuves aux étudiants au cours de la 1ère séance d'enseignement et au plus tard avant la fin de la 4ème semaine d'enseignement.

Absences aux épreuves de contrôle continu

En cas d'absence non justifiée d'un étudiant à une partie des épreuves du contrôle continu, la note de zéro sur vingt sera attribuée pour les travaux ou épreuves non réalisés. Pour que le contrôle continu soit validé, tout étudiant doit avoir réalisé au cours du semestre au moins deux évaluations notées. Dans le cas contraire, l'étudiant concerné pourra se voir proposer de passer une épreuve de nature équivalente (ERASMUS, diplôme sans rattrapage, formation avec stage, etc.) ou sera inscrit au rattrapage (examen de la seconde chance).

L'absence à toutes les épreuves ou la non réalisation des travaux prévus d'un étudiant inscrit en contrôle continu entraînera le report de la mention ABI (absence injustifiée).

3) Examen pour Dispensés du Contrôle Continu (DCC)

À l'exception de certains cours organisés dans le cadre de l'anglais de spécialité (MENU 2) et du FLE, pour lesquels un examen DCC sera organisé par les enseignants et/ou coordinateurs selon des modalités transmises aux étudiants par ces derniers, les étudiants relevant du MENU 1 et bénéficiant du régime DCC seront soumis à une même épreuve d'examen sur un sujet unique.

Cette épreuve aura lieu en présentiel. Les dates et modalités seront communiquées sur la page LANSAD du site de l'UFR EILA, ainsi que par voie d'affichage et seront transmises à chaque UFR ou composante. **Les composantes veilleront à ce que ces informations soient transmises par voie d'affichage et par voie électronique aux étudiants concernés.**

Toute demande de dispense de contrôle continu est appréciée par la scolarité LANSAD et doit être faite dans les délais fixés par le département LANSAD. Dans le cas contraire, l'étudiant sera inscrit au rattrapage (examen de la seconde chance).

Seuls sont concernés par la dispense de contrôle continu (DCC) les étudiants à qui aucune alternative en ligne n'est proposée et qui relèvent des cas suivants :

- engagés dans la vie active ou assurant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou associative ;
 - chargés de famille ;
 - sportifs de haut niveau ;
 - présentant un handicap ou justifiant de raison de santé ou maternité ;
 - réalisant un séjour motivé à l'étranger ;
 - faisant l'objet d'une mesure privative de liberté ;
 - inscrits en régime cumulatif.
- tout autre cas laissé à l'appréciation de la direction LANSAD.

Toute demande de dispense de contrôle continu (DCC) doit être accompagnée des pièces justificatives appropriées (contrat de travail, etc.).

L'absence à l'épreuve réservée aux DCC donnera également lieu au report de la mention ABI.

4) Validation d'acquis

La validation d'une UE de langue, au vu d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger, doit faire l'objet d'une demande écrite, laissée à l'appréciation de la direction du Département LANSAD, par délégation du Directeur de l'UFR EILA.

Les acquis linguistiques avérés ne pourront faire l'objet que d'une seule et unique validation exprimée sur le temps de la scolarité à Université Paris Cité, compte tenu des éléments du dossier, sous la forme d'une dispense totale de l'enseignement et de son évaluation.

Ne sont pas pris en compte les certifications (TOEIC, TOEFL, ...).